



Remboursement de cotisation

Par **club de danse**, le **07/10/2010** à **12:01**

Bonjour,

Nous sommes une association de danse.

Une adhérente qui est venue dans nos locaux s'inscrire, a fait un cours et nous demande le rbt de son année. Sur notre bulletin d'inscription est inscrit " Pas de remboursement. Seul le report de cours avec justificatif médical sera accordé".

Qu'en est-il de la mention sur nos bulletins d'inscription « pas de remboursement ... » Cette mention nous couvre-t-elle en cas de réclamation ?

Doit-on fournir un double du bulletin d'inscription à nos adhérents ?